



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Arts du spectacle et audiovisuel

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Arts du spectacle et audiovisuel

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI130004231

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Strasbourg.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Arts du spectacle et audiovisuel* de l'Université de Strasbourg créée en 2005 a été conçue pour donner aux étudiants une insertion professionnelle dans le domaine du spectacle : organisation, information, communication, mais elle est aussi orientée sur l'enseignement. Elle dépend de l'UFR des Arts, qui abrite trois mentions : *Musique, Arts, Arts du spectacle et audiovisuel*.

Quatre parcours composent cette mention *Arts du spectacle* :

- *Cinéma* : formation en histoire et esthétique, analyse de films, ateliers expérimentaux.
- *Danse* : approches théoriques et pratiques chorégraphiques.
- *Théâtre* : approche historique et esthétique, maîtrise des savoir-faire.
- *Théâtre - pratique de la scène* (option jeu ; option scénographie ; option régie-techniques du spectacle ; option mise en scène-dramaturgie).

Cette dernière option bénéficie d'un partenariat privilégié avec le Théâtre national de Strasbourg (TNS). Les quatre parcours se font en lien avec les professionnels et les structures culturelles. Des partenariats sont très actifs avec des structures culturelles comme le TNS, mais aussi la Maison de l'image, l'Opéra national du Rhin, etc.

La mention est articulée avec les masters mention *Arts du spectacle et audiovisuel* : *production et gestion de projets européens en arts de l'écran* ; *Conception de projets artistiques et culturels - spectacle vivant* ; *Arts de la scène et de l'écran*, mais aussi le master mention *Arts visuels* spécialité *Multimédia et audiovisuel*.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

En matière de projet pédagogique, la mention *Arts du spectacle* présente, au sein de ses 4 parcours, un bon équilibre entre travaux dirigés (TD) et cours magistraux (CM), et la mutualisation des parcours est réelle et articulée avec le tronc commun de premier semestre. Les compétences additionnelles (langue vivante ; méthodologie universitaire ; pratique informatique) sont communes à la danse, au théâtre et au cinéma, ce qui permet une mutualisation constructive. Le système d'évaluation s'inscrit dans le dispositif commun mis en place par l'Université de Strasbourg, celui de l'évaluation « continuée intégrée ».

Cette mention *Arts du spectacle* comporte également des dispositifs d'aide à la réussite efficaces : l'*espace avenir* accompagne l'étudiant en cas de réorientation et des unités d'enseignement méthodologiques ont été prévues comme supports du projet personnel. Par ailleurs, un tutorat existe sous forme de permanence d'enseignants, mais aucun bilan de ce tutorat n'est présenté. Enfin, des passerelles sont possibles entre les parcours en L1, et des stages longs permettent le lien avec le monde professionnel.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, des modules consacrés au projet personnel et professionnel ont été ouverts et des séances d'information sont organisées pour permettre aux étudiants d'intégrer les masters à partir d'une information précise. Cependant, la formation continue ne semble pas développée et l'insertion professionnelle à l'issue de L3 n'est pas renseignée.

Un sous-encadrement en matière d'enseignants titulaires (présence de nombreux vacataires) amène à une concentration des responsabilités et, si ces responsabilités sont bien définies, la composition et le rôle des cellules d'appui (administration, OVE, etc.) ne sont pas précisés. On peut s'interroger aussi sur la pertinence d'avoir des intervenants professionnels qui viennent en majorité du secteur de la communication. Le suivi personnalisé de l'étudiant et la prise en compte de partenariats du champ de la mention valorisent ce diplôme. Enfin, le dossier est clair dans sa rédaction et sa structure.

- Points forts :

- Offre riche en parcours dont la composition est équilibrée et la mutualisation claire.
- Les dispositifs mis en place par l'Université sont employés judicieusement.
- Prise en compte de la précédente évaluation.

- Point faible :

- Manque de données chiffrées sur l'insertion des étudiants, la réussite, l'orientation.

Recommandations pour l'établissement

Des efforts ont été réalisés pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants, mais une confirmation chiffrée est nécessaire.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

| TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement) | | | | | |
|--|--|-----------------|-----------------|-----------|-----------|
| | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme) | Années antérieures à la fusion des trois universités de Strasbourg - Données indisponibles | | | 292 | 368 |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme) | | | | 91 | 159 |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en L3 | | | | 94 | 77 |
| Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante | | | | | |
| Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante | | | | 2 | 1 |
| Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1) | | | | 38% | |
| Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu) | | | | 57,50% | |
| Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme) | | | | | |
| Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme) | | | | | |
| Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire | | | | | |
| Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement) | | | | | |
| | L1 en 2010-2011 | L2 en 2010-2011 | L3 en 2010-2011 | | |
| Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré) | | | | | |
| Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle | | | | | |
| Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs | | | | | |



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur

**Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur**
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Affaire suivie par
Frédérique GRANET-
LAMBRECHTS
Vice-présidente Formations
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

Objet : Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters
Nos Réf. : FG/MA/N° 2012-076

Secrétariat :
Martine ARRO
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Mention : Arts du spectacle et audiovisuel

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n°S3LI130004231

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

Sur l'insertion professionnelle

L'évaluation de l'AERES s'interroge «sur la pertinence d'avoir des intervenants professionnels qui viennent en majorité du secteur de la communication». Cette estimation ne correspond pas à la réalité :

1) Sur les 39 intervenants que compte la liste que nous avons fournie, plus de la moitié sont des artistes et des techniciens du spectacle (metteurs en scène, réalisateurs, comédiens, artistes chorégraphes, auteurs dramatiques, scénographes, régisseurs...).

2) Cette liste s'en tient aux intervenants réguliers, étant entendu que les contraintes spécifiques du milieu artistique, les disponibilités fluctuantes des intervenants engagés dans la création cinématographique, chorégraphique et théâtrale, et les difficultés administratives – croissantes – relatives au recrutement, en tant que chargés de cours, d'intermittents du spectacle, impliquent, chaque année, de trouver de nouveaux professionnels susceptibles de participer à notre formation.

3) Les autres professionnels sollicités s'inscrivent dans des domaines variés, dans le secteur de la communication comme dans celui de l'administration, au sein d'organismes de presse comme des institutions culturelles. A ce titre, nous tenons à ce que la diversité de ces institutions soit représentée dans notre formation (Théâtre National, Centre Dramatique National, Centre Dramatique National pour l'Enfance et la Jeunesse, Centre Dramatique Régional, Scène Conventionnée pour la danse et la musique...): c'est pourquoi les responsables des relations publiques de ces différentes structures constituent des partenaires essentiels. Dévolus à la découverte de ces structures et des différentes

activités qu'elles englobent bien au-delà du seul secteur de la communication, leurs enseignements sont indispensables pour familiariser les étudiants avec le tissu culturel de la ville et de la région et s'avèrent primordiaux du point de vue de leur insertion professionnelle.

Concernant l'absence de données chiffrées sur ce point, les enquêtes statistiques produites par l'ORESIFE ne concernent que les étudiants issus de Licence professionnelle, de DUT et de Master. Nous ne disposons donc pas de données concernant l'insertion professionnelle des étudiants ayant obtenu la licence mention Arts du spectacle et audiovisuel et la constitution d'une telle base de données est impossible à l'échelle du département compte tenu du sous-encadrement dont il pâtit sur le plan administratif (une seule secrétaire pour près de 500 étudiants inscrits en licence mention Arts du spectacle et audiovisuel en 2011-2012).

Sur la réussite et l'orientation en licence

En l'état, les données chiffrées à notre disposition sur la réussite et l'orientation des étudiants en licence mention Arts du spectacle et audiovisuel sont lacunaires (rappelons que le département des Arts du spectacle a été créé en 2005 et que l'Université de Strasbourg elle-même, issue de la fusion de trois universités, a été créée en 2008, ce qui explique certaines de ces lacunes et complique l'analyse de données accessibles).

Les données à notre disposition concernent d'abord le suivi de cohorte des bacheliers 2005 dans le cadre de la licence Arts, mais elles ne font aucune distinction entre les mentions (Arts du spectacle et audiovisuel, Arts visuels et Musique), ce qui les prive de leur pertinence (voir dossier ORESIFE, Suivi de cohorte des bacheliers 2005 inscrits en première année de licence, licence d'Arts, https://www.unistra.fr/fileadmin/upload/unistra/universite/SAP_Parcours_et_devenir_des_etudiants/UdS_-_Licence_Arts_01.pdf).

Les données à notre disposition concernent enfin le taux de réussite en licence et le devenir, un an après, des bacheliers, mais elles ne portent que sur l'année 2009-2010, s'agissant spécifiquement de la mention Arts du spectacle et audiovisuel (voir ci-dessous).

L'absence de données sur d'autres années empêche d'élaborer un bilan. Il paraît toutefois intéressant de comparer le taux de réussite par rapport aux inscrits en L1 à celui calculé par rapport aux présents aux examens. Ainsi, en 2009-2010, tous bacs confondus, le taux de réussite en L1 représente 45 % des inscrits contre 87 % des présents (36 % contre 77 % dans le domaine Arts, Lettres et Langues). Les étudiants qui s'engagent sérieusement dans notre formation ont donc d'excellentes chances de franchir le cap de la première année et poursuivent massivement en L2.

Il est enfin mentionné l'absence de bilan du tutorat mené par les enseignants lors des permanences tenues par eux à destination des étudiants. Un tel bilan ne peut exister en tant que tel. Les mérites de ces permanences s'inscrivent, en effet, dans une dynamique générale de soutien aux étudiants (le tutorat mis en place dans le cadre du Plan Réussir en Licence en est une autre donnée) qui ne peut être mesurée que globalement (et il n'est pas possible aux enseignants-chercheurs de mener par eux-mêmes ces études).